

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 230-2018
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2018.RRGR.678

Déposée le: 15.11.2018

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Knutti (Weissenburg, UDC) (porte-parole)
Josi (Wimmis, UDC)
Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction des finances
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Déduction complète des primes d'assurance-maladie

Le Conseil-exécutif est chargé de modifier la loi sur les impôts de manière à ce que les primes d'assurance-maladie obligatoire effectivement payées (au moins à hauteur des primes moyennes) soient entièrement déductibles des impôts cantonaux et communaux, et non seulement à hauteur de la déduction pour assurance.

Développement :

Aujourd'hui dans le canton de Berne, les primes pour l'assurance-maladie obligatoire (LAMal) ne sont que partiellement déductibles des impôts. Les dépenses effectives qu'elles représentent pour les contribuables atteignent pourtant des montants bien supérieurs. La modification permettra d'instaurer une plus grande équité fiscale sans pour autant inciter à opter pour des modèles de prime ou des assureurs inutilement plus chers.

La motion est dans l'intérêt de l'ensemble des contribuables, et bénéficie en particulier à la classe moyenne pour laquelle les primes d'assurance maladie constituent une charge énorme. Les personnes et les familles qui n'ont pas accès aux réductions de primes parce que leur reve-

nu est tout juste trop élevé sont particulièrement affectées par la hausse constante des primes d'assurance maladie. D'autant qu'elles paient plus d'impôts que celles qui bénéficient de réductions. Déduire les primes des impôts cantonaux et communaux permettra de corriger cette inégalité. Enfin, dans un contexte de hausse des primes, cette intervention agit contre la progression à froid et tempère la croissance effrénée des recettes fiscales dans une période où les assuré-e-s doivent faire face à des coûts plus élevés.

Destinataire

- Grand Conseil